



Les Castors vont-ils faire barrage au stade nautique de Mérignac ?

Une association d'habitants de la cité des Castors se mobilise contre le Water jump du complexe aquatique de Mérignac, dont la construction doit commencer en novembre. Redoutant les nuisances sonores et visuelle de ces toboggans culminant à 13,5 mètres, ces riverains de la future piscine métropolitaine viennent d'attaquer le projet en justice. Or ce Water jump est un point clé dans le modèle économique de cette délégation de service public.

Par Simon Barthélémy | publié le 07/09/2020 à 18h00 | imprimé le 09/09/2020 à 17h47

1 887 VISITES 0 RÉACTION

Un portail au fond de son jardin permet à Gérard Dufourg d'accéder directement aux terrains du stade Robert-Brettes à Mérignac. « J'ai l'impression d'être propriétaire de 4 hectares de parc, bientôt j'aurai du béton devant chez moi », pointe ce riverain du futur complexe nautique métropolitain.

« Je ne suis pas défavorable à cette piscine, c'est bon pour les loisirs et la santé de tous et nous savons que la métropole en manque, précise-t-il. Mais je suis contre le Water jump qui sera à 50 mètres de chez moi et tout près de la crèche Tom Pouce voisine. »

Confidentialité - Conditions

A l'emplacement actuel de l'aire de lancer du stade s'élèveront en effet huit toboggans, dont deux culmineront à 13,50 mètres. « Trois fois la hauteur du faitage des maisons actuelles de notre quartier », indique l'association Villas Castors dans une pétition qui aurait rassemblé une centaine de signatures.

Une source de bruits

Une partie des habitants de ces 80 pavillons, bâtis en autoconstruction selon les principes de [ce mouvement](#) des années 50 (également à l'origine d'un quartier à Pessac), réclament donc une seule chose à la mairie de Mérignac et à Bordeaux Métropole, pilote du projet : « la suppression de ces toboggans qui représentent une source inacceptable de bruit et de nuisances. »

« Ce qui nous fait peur c'est que le stade nautique va attirer énormément de monde, affirme Béatrice Camilleri, président de l'association des Castors : 440000 usagers par an espérés, soit 1200 par jour. »

Quid des accès ?

Selon les Castors, le complexe aquatique ne comportera que 200 places de parking, pour 1200 entrées par jour. En fait, celles-ci, prévues par le concessionnaire, s'ajoutent aux 430 déjà existantes dans le secteur, et 100 de plus pourraient voir le jour en 2026. La Ville parie surtout sur une bonne desserte existante en transports en commun (tram et bus) et à vélo, avec un parking protégé dédié.



Les membres de Villas Castors à l'emplacement prévu pour le water jump (SB/Rue89 Bordeaux)

Les Castors fustigent toutefois un manque de concertation préalable :

« Il n'y a pas eu d'enquête publique ni d'étude d'impact environnemental, poursuit Béatrice Camilleri. Lors de la première présentation de ce projet faramineux, on s'était engagé à nous tenir au courant de son avancée, et on a découvert en mars sur les réseaux sociaux ce qui allait nous tomber dessus avec ce Water jump. »

Tout bénéf

L'ensemble du projet a en effet été dévoilé le 5 mars dernier, lors de la signature du contrat de concession avec le groupement retenu (Eiffage – UCPA – Dalkia – Banque des Territoires) pour construire et exploiter cet équipement, suite à un débat en conseil municipal de Mérignac le 10 février, puis à un vote [en conseil de métropole](#) le 14 février.

Outre son bassin de 50 mètres, homologué pour accueillir des compétitions, avec une tribune de 1200 places, ses trois autres bassins, dont un nordique de 25 mètres en extérieur, et son espace « bien-être », le complexe présente alors huit toboggans. Or ce Water jump ne figurait pas dans le cahier des charges.

« Chacun des groupements candidats devait se plier à ce cahier des charges mais avait la liberté de faire par ailleurs des propositions, justifie Cécile Saint-Marc, adjointe aux sports à la mairie de Mérignac. Le groupement lauréat a proposé ce Water jump, qui lui permettra d'équilibrer son modèle économique : il demandera en effet un supplément au tarif d'entrée de la piscine, dont nous avons voulu plafonner le prix maximum à 4,50€ par adulte, quand l'entrée dans des piscines de genre est plutôt de 7 ou 8€. » (NDLR : le plein tarif est de 3,50€ à Bordeaux).





Le projet de complexe nautique de Mérignac, avec le lotissement des Castors à droite du water jump (Chabanne Architecte/DR)

Ces toboggans ont donc été un « élément décisif » dans le choix du concessionnaire par les élus selon Cécile Saint-Marc. Le Water jump est censé améliorer l'attractivité du complexe aquatique et permettre à l'exploitant, l'Union nationale des centres sportifs de plein air (Ucpa), de dégager des bénéfices.

Car si le financement global est totalement à la charge des collectivités (80,5 millions d'euros, dont 40 millions pour la Ville de Mérignac), le coût forfaitaire d'exploitation est plafonné : 1,6 million d'euros par an pour la mairie pendant les 22 années de la concession, contre 1,7 million pour l'actuelle piscine Jean-Badet, en piteux état et vouée à être fermée à la livraison du futur complexe, fin 2022.

Lignes de conduites

Pour l'heure, la piste d'un renoncement aux toboggans est donc totalement écartée par la mairie de Mérignac, tout comme celle d'un déplacement du Water jump du côté opposé du complexe – « pour des raisons techniques et esthétiques, il sera placé au-dessus de la chaufferie qui ne peut être repositionnée », indique Cécile Saint-Marc.

Alors que les Castors demandent depuis des mois d'être reçus par la Ville, l'adjointe promet une rencontre en octobre pour leurs soumettre quelques propositions, « en cours de discussion avec le groupement et la métropole ».

La promesse qui leur a déjà été faite de densifier le boisement entre le complexe aquatique et les maisons n'emballe toutefois guère les riverains : Gérard Dufourg a récemment saisi le tribunal administratif pour contester la cession du terrain à la métropole par la Ville. Celle-ci, réalisée à titre gracieux, aurait dû selon lui entraîner un dédommagement pour Mérignac.

« On se défendra jusqu'au bout », prévient le Castor, qui annonce déjà une seconde action en justice quand le permis de construire sera affiché. L'association souligne qu'ailleurs en France, [les tribunaux ont déjà suspendu des projets de Water jump](#) pour cause de niveau de décibels, et dans des zones moins peuplées.

0 COMMENTAIRE POSTÉ EN LIGNE